

COMPTE RENDU D'UNE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 avril 2019

Date de la convocation : 25/03/2019

Membres présents : F KLOCK, J-L. CHRIST, R. KROMMENACKER, C. BAUMANN, M-P. PETRI, C. CHARBY, C. HAUTERIVE, S. MARCHAL, D. MATT, N. BRICHLER, N. LANG, R. MARCHAL, S. SICILIANO.

Membres absents excusés : J. SOUTTER R. AUGUSTIN ;

Membres non excusés : /

Secrétaire de séance : CHARBY Christiane

1- Compte de gestion 2018 de la commune

Après s'être fait présenter le compte de gestion établi par le trésorier principal, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du trésorier principal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Adoptée à : l'unanimité des membres présents.

2- Compte de gestion 2018 du service de l'eau

Après s'être fait présenter le compte de gestion du service de l'eau établi par le trésorier principal, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du trésorier principal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Adoptée à : l'unanimité des membres présents.

3- Approbation du compte administratif 2018 de la commune

Sous la présidence de Mr CHRIST Jean-Luc, adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2018 qui s'établit ainsi :

- En section de fonctionnement : Excédent de clôture de **49 203,48 €**

- En section d'investissement : Excédent de clôture de **26 494,76 €** avec un solde des restes à réaliser de (-) 746,75 €.

Hors de la présence de Mr KLOCK François, maire, le Conseil municipal approuve le compte administratif 2018 de la commune.

Adoptée à : l'unanimité des membres présents.

4- Approbation du compte administratif 2018 du service de l'eau

Sous la présidence de Mr CHRIST Jean-Luc, adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2018 du service de l'eau qui s'établit ainsi :

- En section de fonctionnement : Excédent de clôture de **41 930,85 €**

- En section d'investissement : Excédent de clôture de **27 272,40 €** avec un solde des restes à réaliser de 0 €.

Hors de la présence de Mr KLOCK François, Maire, le Conseil municipal approuve le compte administratif 2018 du service de l'eau.

Adoptée à : l'unanimité des membres présents.

Mr KLOCK François, maire, reprend la présidence.

5- Affectation du résultat de fonctionnement 2018 de la commune

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr François KLOCK, maire,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018,
Constatant que ce dernier présente un excédent de fonctionnement de clôture de 49 203,48 euros,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,
Décide d'affecter le résultat comme suit : affectation en résultat reporté – cpte 002
Adoptée à : l'unanimité des membres présents.

6- Affectation du résultat d'exploitation 2018 du service de l'eau

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr François KLOCK, maire,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018,
Constatant que ce dernier présente un excédent de fonctionnement de clôture de 41 930,85 euros,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,
Décide d'affecter le résultat comme suit : affectation en résultat reporté – cpte 002
Adoptée à : l'unanimité des membres présents.

7- Vote des taxes directes locales

Le maire propose au Conseil Municipal de reconduire les taux des taxes directes locales notifiées par les services fiscaux et qui assurent un produit fiscal attendu pour l'année 2019 de 227 535 euros, à savoir :

- Taxe d'habitation : 14.01 %
- Foncier bâti : 7.77 %
- Foncier non bâti : 59.25 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de reconduire les taux des taxes directes locales comme mentionnées ci-dessus.

Adopté à : l'unanimité des membres présents

8- Fixation du prix de l'eau

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de ne pas augmenter le prix de l'eau et de la maintenir à **1,80 euros le m3 d'eau consommé**,

ADOPTÉE : à l'unanimité des membres présents.

9- Budget primitif 2019 de la commune

Mr KLOCK François, maire, donne connaissance au Conseil Municipal des propositions budgétaires pour l'exercice 2019 relatives à la gestion générale de la commune, à savoir :

- pour la section de fonctionnement équilibrée en recettes et en dépenses :
 - une somme de 485 000,00 Euros
- pour la section d'investissement, équilibrée en recettes et en dépenses :
 - une somme de 168 340,00 euros

Le Conseil municipal, après délibération approuve et vote le budget tel qu'il lui a été présenté.

Adoptée à : l'unanimité des membres présents.

10- Budget primitif 2019 du service Eau

Mr KLOCK François, maire, donne connaissance au Conseil Municipal des propositions budgétaires pour l'exercice 2019 relatives au service Eau de la commune, à savoir,

- pour la section d'exploitation équilibrée en recettes et en dépenses :
 - une somme de 149 530,00
- pour la section d'investissement équilibrée en recettes et en dépenses :
 - une somme de 94 902,40 euros en recettes

Le Conseil municipal, après délibération approuve et vote le budget tel qu'il lui a été présenté.
Adoptée à : l'unanimité des membres présents.

11-Admission en non valeurs de titres de recettes de l'année 2016-2017

Sur proposition de M. le Trésorier,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- DECIDE de l'admission en non-valeur des diverses créances irrécouvrables concernant la vente d'eau pour un montant total de 1.409,10 €.
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits en dépenses des budgets primitifs 2019 du service de l'eau.

Adoptée à : l'unanimité des membres présents.

12-Intégration de l'école maternelle de la commune de Plaine de Walsch dans le RPI de Brouderdorff, Plaine de Walsch et Schneckenbusch

Mr KLOCK François, maire, expose au Conseil Municipal qu'il a été sollicité par la commune de Plaine de Walsch pour intégrer ses élèves de classe maternelle dans de Regroupement Pédagogique Intercommunal existant de Brouderdorff, Plaine de Walsch et Schneckenbusch à compter de la rentrée scolaire de 2019, en raison de la décision de retrait du poste de maternelle par l'Inspection Académique.

Le nouveau RPI serait composé de 4 classes élémentaires et de 2 classes maternelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Donne son accord pour l'intégration des élèves de classe maternelle de la commune de Plaine de Walsch au sein du RPI de Brouderdorff, Plaine de Walsch et Schneckenbusch à compter de la rentrée de 2019,
- stipule que suite à cette intégration, la commune de Brouderdorff conservera ses 2 postes d'enseignants maternelle au sein de son école.

Adoptée à : l'unanimité des membres présents.

13-Demande de participation financière émanant du Foyer de Niderviller

Le Maire soumet au Conseil une demande émanant de la Présidente du Foyer de Niderviller sollicitant une aide financière pour un séjour de vacances pédagogique que réaliseront des enfants domiciliés dans la commune.

Le Conseil Municipal, considérant que la commune soutient déjà financièrement les enfants d'âge scolaire pour des sorties scolaires (1 fois en école élémentaire et 1 fois au collège) et considérant toutes les éventuelles sollicitations possibles pour les autres sorties et vacances extra-scolaires que les jeunes du village sont susceptibles de réaliser hors périodes scolaires,

- souhaite ne pas étendre son aide financière à d'autres projets et décide de ne pas donner suite à la demande.

Adoptée à : l'unanimité des membres présents.

14-Participation à un voyage scolaire

Vu la délibération en date du 03/10/2008 accordant une participation de 50 € aux familles pour les voyages scolaires réalisés par leurs enfants pendant leur scolarité au collège,

Vu le séjour à Carcassonne organisé par le collège Mangin en juin 2019,

Considérant la demande émanant de la famille de Yanis ALBRECHT, lequel participe audit voyage ;

Considérant que l'enfant n'a pas encore bénéficié de la subvention lors de sa scolarité au collège ;

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de verser une participation financière de 50 € à la famille de Yanis ALBRECHT, domiciliée dans la commune au 48 rue des Vergers.

Adoptée à : l'unanimité des membres présents

15-Motion de soutien pour la défense du centre hospitalier de Sarrebourg